

4 OPTIONS PROPOSÉES

Les prestations ne peuvent excéder le montant des frais restant à charge après les remboursements de toute nature (hors allocation de naissance ou adoption). Les prestations sont exprimées en complément du remboursement effectué par le régime de base de la Sécurité sociale, étant précisé qu'elles sont ajustées pour le régime local Alsace Moselle, de sorte que tout assuré bénéficie globalement d'un niveau de couverture strictement identique. Les actes en secteur non conventionné sont remboursés sur la base du tarif d'autorité.

	BASE CCN	SURCO A	SURCO B	SURCO C
HOSPITALISATION MÉDICALE OU CHIRURGICALE				
Frais et honoraires chirurgicaux				
- Praticiens signataires du CAS	TM + 230 % BRSS	TM + 380 % BRSS	TM + 380 % BRSS	TM + 430 % BRSS
- Praticiens non signataires du CAS	TM + 100 % BRSS	TM + 100 % BRSS	TM + 100 % BRSS	TM + 100 % BRSS
Frais de séjour	110 % BRSS	400 % BRSS	400 % BRSS	400 % BRSS
Forfait journalier hospitalier	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Forfait actes techniques	100 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière de jour (CPA)	50 € par jour	50 € par jour	55 € par jour	65 € par jour
Chambre particulière de nuit	50 € par jour	50 € par jour	80 € par jour	120 € par jour
Frais de lit d'accompagnement	15 € par jour	30 € par jour	50 € par jour	80 € par jour
Procréation médicale assistée / Fécondation in vitro	-	-	125 € par an	150 € par an
MÉDECINE COURANTE				
Consultations, Visites de généralistes et spécialistes				
- Praticiens signataires du CAS	TM + 20 % BRSS	TM + 50 % BRSS	TM + 120 % BRSS	TM + 270 % BRSS
- Praticiens non signataires du CAS	TM	TM + 30 % BRSS	TM + 100 % BRSS	TM + 100 % BRSS
Actes de chirurgie, Actes techniques médicaux				
- Praticiens signataires du CAS	TM + 20 % BRSS	TM + 50 % BRSS	TM + 120 % BRSS	TM + 270 % BRSS
- Praticiens non signataires du CAS	TM	TM + 30 % BRSS	TM + 100 % BRSS	TM + 100 % BRSS
Analyses médicales	TM	TM	TM	TM
Imagerie médicale, radiologie, échographie				
- Praticiens signataires du CAS	TM	TM	TM + 120 % BRSS	TM + 270 % BRSS
- Praticiens non signataires du CAS	TM	TM	TM + 100 % BRSS	TM + 100 % BRSS
Auxiliaires médicaux	TM	TM	TM + 110 % BRSS	TM + 260 % BRSS
Prothèses remboursées par la SS autres que dentaires & auditives	65 % BRSS	65 % BRSS	150 % BRSS	300 % BRSS
Prothèses auditives (* prix par oreille / maxi 2 par an)	400 €* + 65 % BRSS	400 €* + 65 % BRSS	400 €* + 150 % BRSS	400 €* + 300 % BRSS
Petit appareillage	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	300 % BRSS
Ostéopathie, chiropractie, étiopathie	100 € par an	100 € par an	100 € par an	100 € par an
Acupuncteur, diététicien, psychologue, psychomotricien	-	20 € par an	30 € par an	40 € par an
PHARMACIE Ticket modérateur				
Vaccins prescrits non remboursés par la SS	-	-	20 € par an	35 € par an
DENTAIRE				
Soins dentaires	TM	TM	TM	TM
Inlays, Onlays	200 % BRSS	300 % BRSS	350 % BRSS	450 % BRSS
Prothèses dentaires remboursées par la SS (y compris prothèse sur implant)	240 % BRSS	300 % BRSS	350 % BRSS	450 % BRSS
Prothèses dentaires non remboursées par la SS ⁽¹⁾	240 % BRSS	300 % BRSS	350 % BRSS	450 % BRSS
Orthodontie remboursée par la SS	166 % BRSS	266 % BRSS	300 % BRSS	450 % BRSS
Orthodontie non remboursée par la SS (assuré de moins de 25 ans) ⁽²⁾	100 % BRSS	200 % BRSS	300 % BRSS	400 % BRSS
Implants dentaires (hors prothèse dentaire)	-	-	500 € max. 2 par an	700 € max. 2 par an
OPTIQUE				
Forfait par verre ⁽³⁾	Unifocaux	Multifocaux	Unifocaux	Multifocaux
- de 0 à 4 :	160 €	250 €	160 €	250 €
- de 4,25 à 6 :	185 €	288 €	185 €	288 €
- de 6,25 à 8 :	222 €	300 €	222 €	300 €
- à partir de 8,25 :	277 €	311 €	277 €	311 €
Monture ⁽³⁾	100 €	100 €	100 €	100 €
Lentilles correctrices remboursées par la SS (y compris jetables)	126 €/an (minimum TM)	190 €/an (minimum TM)	250 €/an (minimum TM)	300 €/an (minimum TM)
Lentilles correctrices non remboursées par la SS (y compris jetables)	126 €/an	190 €/an	250 €/an	300 €/an
Chirurgie réfractive ⁽⁴⁾	-	-	345 €/œil/an	460 €/œil/an
CURES THERMALES Ticket modérateur 130 % BRSS 230 % BRSS				
MATERNITÉ				
Allocation naissance ou adoption	8 % PMSS/enfant	8 % PMSS/enfant	10 % PMSS/enfant	12 % PMSS/enfant
Chambre particulière (8 jours maximum)	1,5 % PMSS/jour	2 % PMSS/jour	2,5 % PMSS/jour	3 % PMSS/jour
AUTRES REMBOURSEMENTS				
Transport	TM	TM	TM	TM
Tous moyens de contraception sur prescription médicale non remboursés par la SS	3 % PMSS/an	3 % PMSS/an	3 % PMSS/an	4 % PMSS/an
Sevrage tabagique (patch inscrit sur la liste de la SS)	80 €/an	95 €/an	120 €/an	150 €/an

BRSS : Base de remboursement de la Sécurité sociale / PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale / SS : Sécurité sociale / TM : Ticket Modérateur

(1) Reconstitué sur une BRSS à 107,50 € € | (2) Reconstitué sur une base d'un TO90

(3) Un équipement optique "verres et monture" pris en charge par période de deux ans (la période de 2 ans s'apprécie à compter de la date d'achat de l'équipement). Pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, le forfait s'applique par période de 1 an.

(4) Dans la limite de deux interventions (une pour chaque œil) par an et par bénéficiaire

CAS "contrat d'accès aux soins" : dispositif mis en place par l'avenant n° 8 à la convention médicale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie, avec l'objectif principal d'améliorer l'accès aux soins ; il incite les médecins (secteur 2) à modérer leur pratique tarifaire et en contrepartie améliore la prise en charge de leurs patients qui seront remboursés sur la base des tarifs du secteur 1. Pour les assurés relevant du régime Local d'assurance Maladie des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le niveau des prestations est ajusté afin de garantir un niveau de couverture complète globale - comprenant le régime de base et le régime conventionnel obligatoire - qui soit identique pour tout salarié couvert au titre du régime.